

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BUECH DEVOLUY

Séance du : 16 mars 2016

Convocation du : 8 mars 2016

Objet : INSTANCES COMMUNAUTAIRES

Délégations au bureau communautaire. Attribution des subventions aux associations

L'an deux mille seize, le seize mars à 18 heures, le Conseil de la Communauté de Communes, s'est réuni à La Roche des Arnauds, sous la présidence de Jean-Marie Bernard, Président.

Secrétaire de séance : Madame Revoux Josette

Etaient présents : M. Lonni, M. Barthelemy, JM Bernard, B. Lapeyre, M. Ricou-Charles, G. Jullien, G. Lesbros, M. Mescle, R. Frey, P. Schiazza, JM Gueyraud, F. Gascard, M. Chautant, F. Galmiche, T. Gau, J. Revoux, JF Contoz, R. Moreau, J. Bourbousse, N. Ferrere, C. Aubert, M. Ventre, B. Saudemont, JP Artigues, C. Marseille, M. Gaignaire, F. Gatounes

Excusés : M. Thomas Michel

Pouvoirs : M. A. Laurens excusé, a donné pouvoir à Mme B. Lapeyre
Mme F. Darini excusée, a donné pouvoir à Mme B. Saudemont
Mme J. Marcellin excusée, a donné pouvoir à M. R. Moreau

Le Vice-Président chargé de la Culture, Michel Mescle rappelle aux délégués les éléments du dossier.

Le conseil communautaire est sollicité pour déléguer au bureau communautaire l'attribution des subventions aux associations.

L'enveloppe inscrite au BP 2016 est identique à celle de 2015 soit 48 350 € dont 15 200 € destinés aux associations et structures en charges des personnes âgées.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget général au compte 6574.

Le sujet ouvre une discussion au sein de l'assemblée.

Certains délégués souhaitent que la commission « finances » puisse examiner les dossiers des demandes reçues et émettre un avis de la même façon que les autres commissions en l'occurrence « culture » et « services aux habitants ».

Le Président soumet au vote le projet de délégation de la gestion de l'enveloppe de subventions aux associations selon les éléments indiqués ci-dessus.

Après en avoir débattu, le conseil communautaire adopte la proposition à la majorité des voix.

votants : 30 dont 3 pouvoirs	pour : 22	abstention : 0	contre : 8
------------------------------	-----------	----------------	------------

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-240500199-20160316-De24_2016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/03/2016

Publication : 21/03/2016

Pour le Président
par délégation

Ainsi fait et délibéré à La Roche des Arnauds, le jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Président,

Jean-Marie Bernard

